

## BOURSES ET RÉMUNÉRATION : LES POSSIBILITÉS

(hors personnes en situation d'emploi : contrat de professionnalisation, congé individuel de formation, contrat d'apprentissage, emploi d'avenir...)  
(sous réserve de modification par les autorités compétentes)

SITUATION À L'ENTRÉE EN FORMATION	Démarches à effectuer	Après de Pôle Emploi		Après du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté (accès en ligne)	
		Vous inscrire au <b>Pôle Emploi</b> de votre lieu de formation	Communiquer votre <b>numéro d'identifiant Pôle Emploi</b> à votre secrétariat pédagogique pour les personnes relevant de Pôle Emploi Franche-Comté	Faire une demande de <b>bourse sanitaire et sociale</b> en ligne (1), avec le code d'accès fourni par l'IRTS de FC (formation de niveaux IV et III)	Constituer un dossier de demande de <b>rémunération Région</b> auprès de votre secrétariat pédagogique de l'IRTS FC (formations de niveau V) AUNCUNE DÉMARCHE PERSONNELLE AUPRÈS DU CONSEIL REGIONAL B- FC
	Quand	avant votre entrée en formation	dès la rentrée	entre le 1er septembre et le 31 janvier <i>(simulations possibles en ligne à partir du mois de juillet)</i>	dès la rentrée
<b>FORMATIONS CONCERNÉES</b>					
Vous n'avez jamais travaillé				ASS-CESF-EJE-ES-ETS-ME-TISF	AES
Vous avez déjà travaillé		AES-ASS-CESF-EJE-ES-ETS-ME-TISF	AES-ASS-CESF-EJE-ES-ETS-ME-TISF	ASS-CESF-EJE-ES-ETS-ME-TISF	AES
Vous êtes déjà inscrit comme demandeur d'emploi et vous ne percevez aucune indemnité Pôle Emploi				ASS-CESF-EJE-ES-ETS-ME-TISF	AES

(1) [www.bourgognefranchecomte.fr](http://www.bourgognefranchecomte.fr), rubrique "aides régionales", "bourses sanitaires et sociales"

**ATTENTION : NE PAS DÉPOSER UNE DEMANDE DE BOURSE TANT QUE L'INSTRUCTION DE VOTRE DOSSIER POLE EMPLOI N'EST PAS TERMINÉE**

DEMANDE DE BOURSE CONDITIONNÉE PAR LA SITUATION FISCALE DE L'ÉTUDIANT Concerne les formations suivantes : ASS, CESF, EJE, ES, ETS, ME, TISF (Non cumulable avec une indemnisation Pôle Emploi, une allocation d'études, un CIF, un salaire versé par l'employeur)		Avis d'imposition pris en compte	Points de charge pris en compte
Vous avez moins de 26 ans	Vous êtes rattaché fiscalement à vos parents	Celui de vos parents ou du parent qui vous a à charge	Ceux de vos parents ou du parent qui vous a à charge
	Vous êtes fiscalement indépendant : vous avez un avis d'imposition à votre nom et une adresse différente de celle de vos parents	Celui de vos parents ou du parent qui vous a à charge	Ceux de vos parents ou du parent qui vous a à charge
		Le vôtre	Les vôtres
Vous avez plus de 26 ans	Vous êtes rattaché fiscalement à vos parents	Celui de vos parents ou du parent qui vous a à charge	Ceux de vos parents ou du parent qui vous a à charge
	Vous êtes fiscalement indépendant : vous avez un avis d'imposition à votre nom et une adresse différente de celle de vos parents	Le vôtre	Les vôtres

**SONT EXONÉRÉS DES DROITS D'INSCRIPTION ET DE LA COTISATION A LA SÉCURITÉ SOCIALE LES ÉTUDIANTS BOURSIERS À L'ÉCHELON 0 - Prendre contact avec le secrétariat de la filière concernée.**